



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Renouvellement des autorisations de stationnement illimité

L'année 2012 approche à grands pas. C'est le moment pour les détenteurs de vignettes de faire leur demande de renouvellement pour l'année prochaine, ce qui peut être fait dès ce jour au moyen du site internet www.policeneuchatel.ch mais aussi par courrier ou par fax au numéro 032.722.22.29.

La Police rappelle que les pendulaires peuvent stationner gratuitement sur les parkings répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « onde verte ».

La Direction de la sécurité précise que le plan de stationnement III a pour objectif de permettre à la ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il doit également inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics.

Neuchâtel, le 2 décembre 2011

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires :

Pascal Sandoz, conseiller communal, ☎032.717.72.00
Pierre Hobi, adjudant du Corps de Police, ☎032.722.22.22